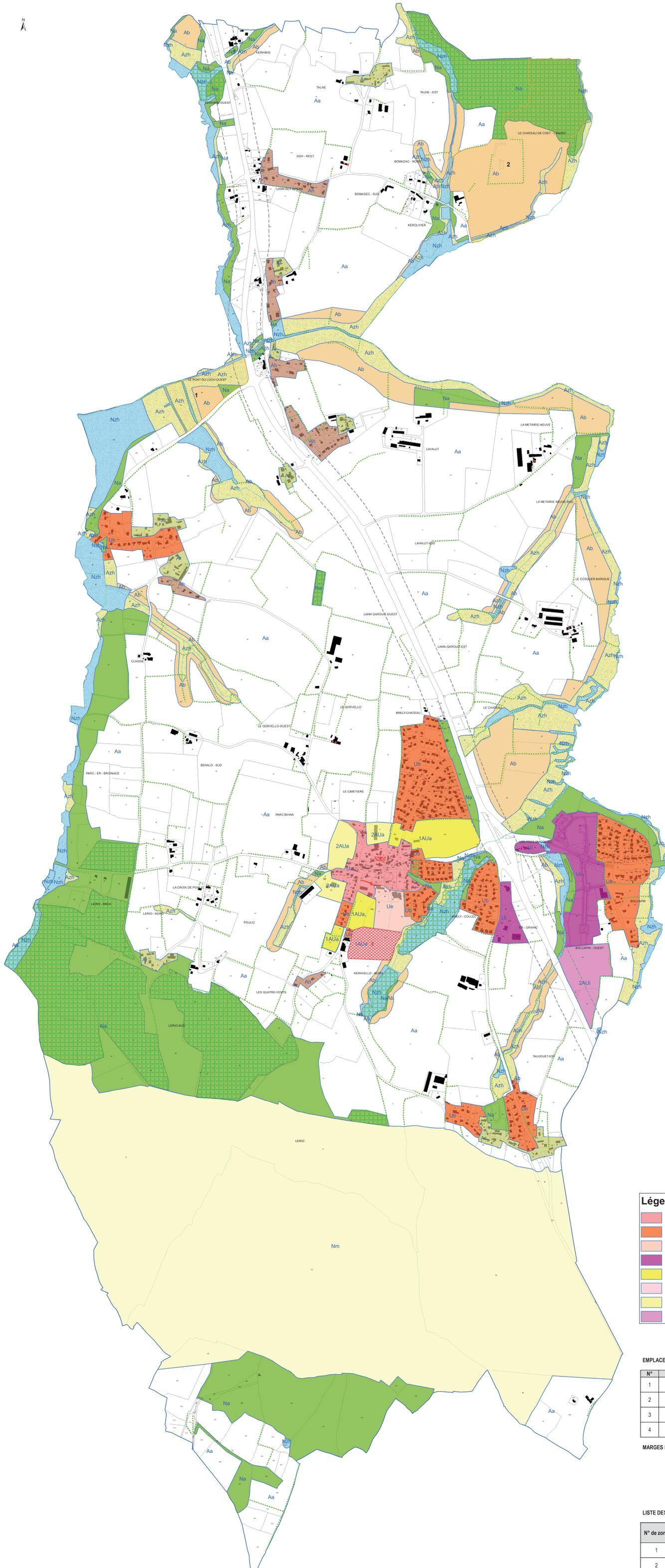




COMMUNE DE LOCMARIA-GRANDCHAMP  
 DÉPARTEMENT DU MORBIHAN  
 RÉGLEMENT D'URBANISME  
 PIÈCE N° 1

12 Mars 2020

Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme approuvée en Conseil Municipal du 28 janvier 2020



**Légende**

- Ua
- Ub
- Ue
- Ui
- 1AUa
- 2AUa
- 2AUi
- Aa
- Ab
- Ah
- Ar
- Azh
- Na
- Nm
- Nzh
- Espace Boisé Classé au titre de l'art. L.130-1 du CU
- Emplacement Réserve
- Site archéologique
- Marge recul (L.111-1-4 du CU)
- Haie à protéger (L.123-1-5-7 du CU)
- Cours d'eau
- Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination après avis de la CDPENAF en zone A

**EMPLACEMENTS RESERVES :**

N°	Objet	Surface (m²)	Bénéficiaire
1	Création d'un parking aux abords de l'église et de la mairie	777	Commune
2	Extension de la zone de loisirs (création d'une salle multifonction)	30 220	Commune
3	Création d'un chemin piéton entre le projet de cœur de bourg et la maison des associations	200	Commune
4	Accès à la future zone 1AUe	186	Commune

**MARGES DE RECLU DEPARTEMENTALES SUR LES TRONÇONS DES RD133 ET 133F :**

Agglomération	Etude au cas par cas
Zone agglomérée hors agglomération	20 m de l'axe de la route
Zone agricole ou naturelle	35 m de l'axe de la route

**LISTE DES ZONES DE PROTECTION AU TITRE DE L'ARCHEOLOGIE**

N° de zone	Nature de la zone demandée	Parcelles	Identification de l'EA
1	1	2012 : ZN.91 ; ZN.93 ; ZN.95	21867 / 56 115 0001 / LOCMARIA-GRAND-CHAMP / PONT DU LOCH / Motte castrale 7 / Epoque indéterminée
2	2	2012 : ZB.113	21868 / 66 115 0002 / LOCMARIA-GRAND-CHAMP / CHATEAU DE COETCANDEC / Coetcandec / Château fort / Moyen-âge

